

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/03/2009

Réception par le Prefet : 23/03/2009

Publication : 27/03/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-4-9-1

Séance du vendredi 20 mars 2009

AIDES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-CULTURELS DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS - 1ère Programmation 2009 -

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2008-5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6 – 2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête la 1^{ère} programmation des équipements sportifs et socio-culturels de l'exercice 2009 conformément à l'annexe du rapport,
- Autorise :
 - le versement de ces subventions au fur et à mesure de la réalisation des travaux. Pour les projets associatifs, le mandatement de l'aide financière est subordonné au versement effectif de la contrepartie communale à l'exception des dossiers présentés par le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM,
 - le Président du Conseil Général à signer la convention, jointe en annexe au rapport, avec le Golf Club des Bouleaux de WITTELSHEIM,
 - à prendre en compte la requête de la Communauté de Communes de la Région de GUEBWILLER qui sollicite le transfert à son bénéfice de la subvention de 10 516 € allouée initialement au Syndicat Intercommunal de la Piscine Intercommunale d'ISSENHEIM-SOULTZ-GUEBWILLER.

- Précise que la dépense correspondante d'un montant total de 2 106 691 € sera prélevée sur le Budget Départemental comme suit
 - 1 830 636 € au chapitre 204, fonction 32, nature 20414-2482-102,
 - 106 400 € au chapitre 204, fonction 32, nature 20418-2492-102,
 - 169 655 € au chapitre 204, fonction 32, nature 2042-2492-102.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, resembling the name 'Charles Buttner'.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions